



**L'année 2018 sera également l'année de l'économie circulaire. Le Gouvernement porte un projet ambitieux mais réaliste de changement de modèle, pour passer d'une économie linéaire à une économie circulaire**

### **L'économie circulaire : qu'est-ce que c'est ?**

L'économie circulaire, c'est passer d'un système linéaire « Extraire, produire, consommer, jeter » à un système dont l'objectif est de refermer la boucle du cycle de vie d'un produit. Il s'agit de redonner vie aux objets, de les réinjecter dans un processus de production et de réutilisation.

L'économie circulaire est une dimension indispensable et nécessaire à une économie sociale et solidaire puissante. Une étude de France Stratégie estime que l'économie circulaire concerne 800 000 emplois en France. S'agissant plus spécifiquement des activités liées à la gestion des déchets (qui concernent actuellement 135 000 emplois en France), on estime le gain d'emplois potentiel via les mesures instituées par la loi de transition énergétique à 25 000 à l'horizon 2025.

### **La feuille de route de l'économie circulaire**

Annoncée dans le Plan climat en juillet 2017, la feuille de route sur l'économie circulaire sera publiée en mars 2018.

Pour Nicolas Hulot : « ***L'économie circulaire se place au cœur de la transition énergétique. Nous devons arrêter ce procédé infernal qui amène à épuiser nos ressources. Affirmons avec force qu'aujourd'hui la norme c'est la rareté*** ».

### **L'élaboration par la concertation**

L'élaboration de cette feuille de route s'appuie sur un processus participatif qui consulte à la fois les professionnels, les acteurs économiques et les citoyens.

Une plateforme de consultation publique a été mise en ligne du 30 octobre au 6 décembre 2017. 5 thèmes ont été soumis à l'avis du public :

1. Comment mieux consommer ?
2. Comment mieux recycler ?
3. Comment produire mieux avec moins de ressources ?
4. Comment mobiliser l'ensemble des acteurs, du particulier aux entreprises, pour accélérer cette nouvelle économie ?
5. Quelles sont les mesures d'accompagnement qui doivent être mises en place pour favoriser la transition vers l'économie circulaire ?

La participation a été forte : en cinq semaines, plus de 1 791 contributions citoyennes ont complété les travaux des experts en ateliers.

**« Les Français, par leur participation et la force de leurs propositions, nous donnent l'impulsion nécessaire pour faire émerger un nouveau modèle de société. En février, une nouvelle phase de consultation s'ouvrira à eux. Tri des déchets, obsolescence programmée, production raisonnée : les premières pistes de réflexion sont passionnantes, ambitieuses et réalistes. »** a rappelé Brune Poirson.

#### Calendrier à venir :

- **Du 5 au 25 février 2018** : nouvelle phase de consultation publique sur le premier projet de feuille de route issue des travaux en ateliers et des contributions déposées sur la plateforme



- **Début mars 2018** : publication de la feuille de route de l'économie circulaire, envoi au Parlement au titre de l'article 69 de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte

#### **Les ambassadeurs :**

Un panel de 9 « ambassadeurs de l'économie circulaire » personnalités engagées dans cette thématique, a été investi d'une mission de pédagogie, de promotion de l'économie circulaire auprès du grand public, et de mobilisation des acteurs. Il apporte son soutien et participe à l'animation de la concertation.

**Ellen McArthur**, présidente de la Fondation Ellen McArthur

**Antoinette Guhl**, adjointe à la maire de Paris en charge de l'économie sociale et solidaire, de l'innovation sociale et de l'économie circulaire

**Matthieu Orphelin**, député du Maine-et-Loire

**Emmanuel Faber**, directeur général de Danone

**Thierry Kuhn**, président d'Emmaüs France

**Michel Kempinski**, directeur général de Plastic Omnium Environnement

**Nathalie Boyer**, directrice d'Orée

**Pascale Ghio**, directrice générale de Nouvelle Attitude

**Claire Tournefier Droual**, directrice de Rejoué